

Licence : Droit : Deuxième année de Licence en Droit - Parcours Droit anglo-américain (L2)

Présentation

La Faculté de droit de CY Cergy Paris Université offre la possibilité de suivre un cursus parallèle à la Licence en droit français : un diplôme de droit anglo-américain.

La formation permet d'acquérir les connaissances du système des pays de Common Law. La Faculté de droit associe à ce programme des juristes confirmés en droit anglo-américain ou des juristes français diplômés d'universités étrangères ou ayant une expérience significative dans le système juridique étranger.

Le diplôme de droit étranger forme un parcours du diplôme de la Licence en droit. A terme, l'étudiant se voit délivrer deux diplômes :

- le diplôme national de la Licence en Droit avec mention du parcours droit anglo-américain
- le diplôme d'université en droit anglo-américain

Enjeux

<http://www.droitucp.fr/licence-2-droit-anglo-americain>

Admission

Pré-requis

Formation(s) requise(s)

Pour accéder à la Licence 2, les étudiants doivent être titulaires d'une Licence 1 en Droit ou d'un diplôme reconnu comme équivalent.

L'accès au diplôme de droit étranger est soumis à une procédure sélective : il s'agit d'une sélection sur dossier qui permet de vérifier le niveau de l'étudiant dans la langue, la culture générale et sa motivation pour suivre ce cursus parallèle.

Durée de la formation

- 1 année

Lieu(x) de la formation

- Site des Chênes 1

Public

Niveau(x) de recrutement

- Baccalauréat général
- licence - L1

Langues d'enseignement

- Français
- Anglais

Rythme

- Temps plein

Modalités

- Présentiel

Renseignements

licence2.droit@ml.u-cergy.fr

Candidature

Modalités de candidature

- **e-candidat**

Modalités de candidature spécifiques

Toutes les modalités de candidature sur www.droitucp.fr

Et après ?

Niveau de sortie

Année post-bac de sortie

- Bac +2

Niveau de sortie

- BAC +2

Poursuites d'études

- **Licence 3 en Droit**

En savoir plus:

<http://www.droitucp.fr/licence-2-droit-anglo-americain>

Programme

Le diplôme de droit étranger se substitue à l'Unité d'Enseignement 3 de sorte que les étudiants sont dispensés des enseignements de l'Unité d'Enseignement 3 prévus au titre de la Licence en droit français.

Les spécificités de la seconde année :

La deuxième année, les étudiants abordent les enseignements théoriques (advanced constitutional law) et les enseignements fondamentaux (contracts, torts, property law) en étudiant systématiquement les règles communes au système de Common Law et règles propres au droit britannique et au droit américain.

Ils consolident leurs connaissances de la civilisation américaine et britannique.

Enfin, les étudiants poursuivent la perfection de la langue anglaise et de l'usage du vocabulaire juridique grâce à des enseignements d'expression écrite et orale.

Les points forts de la formation sont :

- Une formation dispensée entièrement en langue anglaise
- Un apprentissage progressif du système juridique anglo-américain
- Des modules pratiques et simulation de procès